

N/REF : 11/03/2026 7H06 C:024059 I:29284
V/REF : OSMIL808160318
V/Appel du Mercredi 11/03/2026 a 7H06

SDC 'LE VERGER FLEURI'
C/O FONCIA GRENOBLE
15, RUE LESDIGUIERES
B.P.343
38013 GRENOBLE CEDEX 01

V/REF.IMM. 518
IMMEUBLE : LE VERGER FLEURI
28/32 AVE AMBROISE CROIZAT
38600 FONTAINE

St Martin-H, le 26 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N32BIS - APPEL DE MR PLATEAU (MCS -PORT.06 74671809) SACHANT
QU'IL FAUDRA CONTACTER MR KEHLER POUR LES ACCES SUR PLACE -PORT.

MOTIF : MERCI D'INTERVENIR EN URGENCE POUR UN PROBLEME DE CANALISATION/ COLONNE
BOUCHEE DANS LES CAVES CE QUI OCCASIONE DES REMONTEES ET REFOULEMENT
AU 1ER ETAGE

Donneur d'ordre : M. PLATEAU (Membre du Conseil Syndical)

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 11/03/2026 A 09H45
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR
RECHERCHE CANALISATION
DÉBOUCHAGE HAUTE PRESSION DU PIED DE CHUTE QUI SE SITUE DANS LA
CHAUFFERIE
EXTRACTION DE ROUILLE ET MORCEAU DE BÉTON.
CONTRÔLE BON ÉCOULEMENT

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 18/03/26 a 17H04 Mme F. TRUC
AS AB Email envoyé le 18/03/26 a 17H04 M. M. SAULNIER
AH LCOMPTER Email envoyé le 18/03/26 a 11H25 Mme F. TRUC

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	H.Camion Mixte 200L/200B	1 Opér.le 11/03	1	174,79	349,58
TOTAL H.T.					349,58
T.V.A. a 10,00%					34,95
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>384,53</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN